



**Votre participation au tournoi implique l'adhésion au RGC et au présent règlement.**

### **Article 1 – Règlements**

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués. Le tournoi sera géré à l'aide du logiciel BadPlus.

### **Article 2 – Juge-arbitre**

Le juge-arbitre de la compétition est Mme JOUROT Hélène assisté par Mr CLEMENT Samuel. Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

### **Article 3 – Joueurs autorisés**

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence 2017/2018 le jour du tournoi et ne pas être sous l'effet d'une sanction fédérale le jour du tirage au sort. Le tournoi est ouvert aux licenciés français Séniors et aux catégories leur permettant de jouer en Sénior (Minimes, Cadets, Juniors et Vétérans).

### **Article 4 – Inscriptions**

La date limite d'inscription est fixée au **mercredi 13 juin 2018** (date d'arrivée des feuilles d'inscriptions). La date du tirage au sort est fixée au **mercredi 20 Juin 2018**.

Les droits d'engagement sont de :

- **13€** pour un tableau
- **17€** pour deux tableaux.

Tous règlements des droits d'inscriptions effectués à la table de marque seront majorés de 1€ par joueur.

Pour un déroulement agréable de la compétition en poules, le nombre d'inscriptions pourra être limité (par ordre d'arrivée des feuilles d'inscriptions). Cette limite est fixée à 275 participants.

Le mode d'inscription et de paiement peut être individuel ou par club. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscriptions mal remplies seront supportées par le club en cause.

### **Article 5 – Volants**

Les volants en plume seront utilisés dans toutes les catégories, **à charge égale entre les joueurs**. En cas de litige, le volant officiel est le **RSL 3**. Les volants seront en vente dans la salle et fournis par le comité d'organisation lors des finales.

### **Article 6 – Matches**

Les matches se joueront en deux sets gagnants de 21 points.

### **Article 7 – Tableaux**

Les tableaux seront répartis comme suit : **D9/P/NC – D7/D8 – R5/R6 – R4 – N3 – N2**.

Ne se joueront sur le weekend que les **tableaux de double et de mixte** de la manière suivante : les **doubles** se joueront le **samedi** des phases de poules jusqu'aux finales et les **mixtes** le **dimanche** des phases de poules jusqu'aux finales.

C'est le classement au 20 Juin 2018 qui sera pris en compte pour le tirage au sort. Ce classement évoluant toutes les semaines, il se peut que le jour du tirage au sort il diffère de celui inscrit par les joueurs/joueuses sur



les feuilles d'inscriptions. Si tel est le cas, le joueur ou la joueuse sera reclassé dans le tableau supérieur ou inférieur ou se verra refuser son inscription si le tableau n'est pas proposé et sera remboursé.

Les joueurs pourront s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux, le **panachage** des séries étant **autorisé**. Le comité d'organisation, en accord avec les juges-arbitres, se réservent le droit de fusionner 2 catégories ou 2 tableaux si le nombre de joueurs ne permet pas l'établissement d'une poule conforme au quota minimal fixé par le RGC. La compétition se déroulera en poules pour toutes les séries avec un ou plusieurs sortants par poule selon le nombre d'inscrits. Les tableaux pouvant avoir fait l'objet de modifications après l'impression des programmes, la version affichée en salle fait foi.

Un(e) joueur(euse) sans partenaire pourra s'inscrire au choix et le club fera son possible pour lui en trouver un(e).

#### **Article 8 – Classement des poules** (art. 3.4.1. du RGC)

En cas d'égalité entre 2 paires dans une poule, leur classement sera déterminé par le résultat direct du match les ayant opposés. En cas d'égalité entre 3 paires ou plus, le départage se fera au bénéfice de la meilleure différence entre le nombre de sets gagnés et perdus, puis le cas échéant, entre le nombre de points gagnés et perdus. En dernier recours, les paires seront départagées au bénéfice de l'âge moyen, avec avantage à la paire la plus jeune.

#### **Article 9 – Horaires**

Les horaires des matches sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle 45 minutes avant son premier match et doit pointer à la table de marque au plus tard 45 minutes avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son match suivant. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque. Un retard de 5 minutes à l'appel peut entraîner la disqualification du joueur concerné.

Le temps de prise de contact avec le terrain sera de 3 minutes. Ce temps est décompté à partir du moment où le match concerné a été appelé par la table de marque. Il est aussi décompté du temps de repos

Lors de matches auto-arbitrés, le **test des volants** est à faire dès l'arrivée sur le terrain de l'ensemble des joueurs.

Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Le temps de récupération entre 2 matches ne pourra pas être inférieur à 20 minutes. Toutefois, il pourra être réduit avec l'accord express des intéressés.

#### **Article 10 – Arbitrage**

En dehors des phases finales (demi-finales dans la mesure du possible et finales), tous les matches seront auto-arbitrés (sauf décision contraire des juges-arbitres) ; pour ces phases, l'arbitrage sera assuré par des arbitres officiels. Tout joueur pourra faire appel à l'un des juges-arbitres à tout moment pour demander un arbitre. Le juge-arbitre accédera à cette demande seulement s'il juge que c'est nécessaire et désignera à ce moment-là un arbitre habilité par la CRA. La tenue officielle d'arbitrage (polo vert FFBa ou polo noir FFBaD) ou un t-shirt noir de couleur uni sont acceptés.

#### **Article 11 – Éléments suspendus**

Tout service touchant les objets suspendus tels que câbles, panneaux de basket est à remettre. Pendant l'échange, la touche d'un élément suspendu entraîne une faute sauf dans le cas d'un câble (un let sera alors annoncé et l'échange rejoué).

**Article 12 – Forfaits** (art. 2.17. du RGC)

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les **5 jours** suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG) **par tout moyen prouvant sa date de réception**. Le recommandé avec accusé de réception n'est plus obligatoire. Le justificatif peut également être envoyé par mail à l'adresse suivante [valerie.sabigno@badmintongrandest.com](mailto:valerie.sabigno@badmintongrandest.com)". Après le tirage au sort, les forfaits seront remboursés uniquement sur justificatif.

**Article 13 – Accès aux terrains**

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match, appelés pour un match, leurs entraîneurs ou coaches durant les interruptions entre les sets, les organisateurs et les officiels du corps arbitral. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge-arbitre et lui seul. (Le coaching permanent n'est pas autorisé.). Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Un joueur n'est pas autorisé à quitter le terrain en dehors des arrêts prévus par les règles.

**Article 14 – Sécurité et hygiène**

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules.

Le comité d'organisation compte sur la régularité et la bonne humeur de tous pour que ce tournoi se déroule dans une bonne ambiance et dans des salles propres. Il vous est demandé en particulier de **NE PAS FUMER** dans les salles, de ne pas y apporter de récipients en verre et surtout d'utiliser les poubelles mises à votre disposition.

**Article 15 – Joueurs mineurs sur la compétition**

Tout joueur mineur inscrit doit être sous la responsabilité de personnes ayant autorité parentale. Ces personnes devront se faire connaître auprès du JA. En cas de non présence d'une de ces personnes, le JA est en droit de disqualifier le joueur mineur.

**Article 16 – Buvette**

Une buvette sera ouverte pendant toute la durée du tournoi avec restauration rapide (plats chauds et froids) et boissons chaudes et froides.

**Article 17 – Droit à l'image**

Chaque participant au tournoi autorise le BCIG ou la Ligue Grand Est de Badminton à utiliser sur ses supports de communication et son site internet toute photo ou vidéo qui pourrait être prise au cours du tournoi, sans avoir ensuite à demander l'accord des personnes concernées.

Cependant, toute personne apparaissant sur une photo ou vidéo bénéficie du droit de retrait de l'image. Il suffit à celle-ci ou de signer le formulaire de droit de retrait de l'image qui sera disponible et à la table de marque durant le tournoi ou d'envoyer un message à [fbrisset@gmail.com](mailto:fbrisset@gmail.com) en indiquant les références de la photo ou de la vidéo concernée. Dès réception du message nous enlèverons la(les) photo(s) et/ou vidéo(s) de tout support de communication.